

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 mai 2017

Le 10 mai 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 15 mai 2017 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix sept, le 15 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN Clément GOELDEL, Bernard WEILER.

Absents excusés :

Françoise PARANT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT
Bernard JACQUINET ayant donné pouvoir à Wily DUBOS

Hubert FOURNET a donné pouvoir à Catherine Cordier, le pouvoir d'Hubert n'ayant pas été présenté sur papier. Il était sous forme de mail émis à 19h dans le portable de Catherine Cordier qui ne nous l'a pas présenté de façon formelle, par conséquent il n'a pas été immédiatement comptabilisé. On ne tiendra pas compte de la délégation de pouvoir.

Nombre de votants : 12

☞ **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibérations** :

18/2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR AMENAGEMENT DU CARREFOUR ET DES TROTTOIRS RUE DU VOISIN, SUITE A LA MODIFICATION DU DOSSIER.

19/2017 : VOTE DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et du principe de neutralité budgétaire).

20/2017 : TELETRANSMISSION DES BUDGETS A LA PREFECTURE ET AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE.

21/2017 : REGULARISATION DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT DE MADAME BOUXIN.

22/2017 : REVALORISATION DE L' INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE MADAME BOUVIER

- **Informations**
- **Questions diverses**

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 3 avril 2017. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Madame Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Mesdames Gaëlle Floch et Emilie Antonelli, invitées, sont venues présenter la manifestation appelée « Fête Champêtre » organisée par la Coopérative Scolaire avec le soutien financier de la Récré.

Cette fête, qui propose des jeux pour les enfants et un repas champêtre convivial, dans une ambiance musicale adaptée, a lieu le samedi 20 mai de 17h à minuit sur le terrain de jeux près du tennis. 80 personnes sont déjà inscrites. Les autorisations sont demandées, la gendarmerie prévenue. La mise en place est assurée par les membres de l'Association avec le concours de la mairie. Le Maire au nom du Conseil municipal remercie chaleureusement l'initiative des bénévoles et leur implication dans la vie de la commune.

DELIBERATIONS :

18/2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR ET DES TROTTOIRS RUE DU VOISIN SUITE AUX MODIFICATIONS DU DOSSIER.

Notre projet initial a été modifié plusieurs fois. Nous avons supprimé le plateau surélevé, le Conseil Départemental prend désormais en charge la totalité du revêtement du tapis en enrobé. Nous refaisons aussi les trottoirs de la rue du Voisin. La subvention de 16 735 € que nous avions obtenue ne prenait en compte que la partie carrefour.

A la demande du Conseil Départemental, nous avons refait un dossier et sollicité une nouvelle subvention, au titre des amendes de police, de 22 269 €, en abandonnant l'ancienne subvention de 16 735 €. Le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer une demande subvention auprès du Conseil Départemental.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION A L'UNANIMITE.

19/2017 : VOTE DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et du principe de neutralité budgétaire)

Monsieur COCQUELET prend la parole. Il échange brièvement sur le rapport dont les pages 51 et 59 ont été distribuées aux Conseillers. Le rapport reprend les décomptes de la neutralité fiscale 2017 suite à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Après explications, le Maire demande d'approuver le rapport de la CLECT établi le 24 février 2017, ainsi que les annexes 4 et 5 reprises dans celui-ci, reprenant successivement :

Annexe 4 : le montant de l'attribution de compensation (AC) de droit commun.

AC de droit commun + 27 378 réparties ainsi :

- AC transfert ou restitution de charges -75 564 €
- AC fiscales ou historiques en 2016 +102 942 €

Annexe 5 : le montant de l'attribution de compensation (AC) de neutralisation fiscale.

AC neutralisation fiscale - 135 869 €

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE.

20/2017 : TELETRANSMISSION DES BUDGETS A LA PREFECTURE ET AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un processus nommé ACTES. Ce processus pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Nous pratiquons déjà l'envoi dématérialisé pour les Délibérations du Conseil, les Arrêtés du Maire et la Comptabilité.

Le maire propose au Conseil, à la demande de l'Etat, de pouvoir transmettre également au contrôle de légalité les actes budgétaires, de notre collectivité par voie électronique. Il précise qu'une convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes budgétaires sera signée en partenariat avec la Préfecture de la Marne.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE.

21/2017 : REGULARISATION DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT DE MADAME BOUXIN.

A la suite d'une anomalie, récemment repérée, dans les anciennes fiches de paie de madame Bouxin, employée de notre collectivité, le supplément familial dû pour sa fille jusqu'à sa majorité, n'a pas été versé de janvier 2001 à juin 2011. Le Maire demande au membre du conseil de rectifier cette anomalie.

La revalorisation est donc de 2,29 € x 126 mois = 288.54 €

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE.

22/2017 : REVALORISATION INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE MADAME BOUVIER.

Une indemnité forfaitaire est attribuée à la secrétaire de mairie chargée de la mise en place du processus électoral.

Dans notre commune cette indemnité attribuée en 1995 a été revalorisée en 2004.

Le maire propose que l'indemnité soit réévaluée en tenant compte des 13 ans pendant lesquels aucune réévaluation n'a eu lieu.

Le Maire propose le montant de coefficient 8, soit de 723,46 € brut pour l'indemnité par élection.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Tunnel SNCF :

Monsieur Jacquinet nous a rendu compte de la réunion du 10 Mai dernier, à la Mairie de Germaine. Monsieur WEILER prend la parole et expose les conclusions de Monsieur Jacquinet.

Cette réunion regroupait 11 personnes autour de la table dont Didier DUMARGNE représentant de l'ONF. Le but de la réunion était d'étudier l'incidence hydraulique vis-à-vis de la pérennité des infrastructures ferroviaires et de leur exploitation et vis-à-vis des riverains et aménagements aux abords des voies.

Une liste de 12 désordres (inondations) est présentée par la SNCF. Le premier désordre remonte à 1926 ! Et le dernier en 2016.

Le bassin de rétention d'eau installé au dessus du tunnel dans la forêt sur les parcelles 133 – 132 – 127 appartenant à l'Etat, ne serait que de 28 000 m³ au lieu des 58 000 m³ initialement prévus. L'installation du bassin a pour conséquence la mise à blanc de la forêt, le décapage du sol, le remblai par des graves, la pose d'un géotextile étanche et la clôture complète du bassin de tamponnement.

La police de l'environnement étudiera jusqu'en 2018 l'espace forestier où sera installé ce bassin, pour évaluer les incidents et inconvénients que ce bassin et ces travaux occasionneront, sur la flore et la faune.

Les eaux du ruisseau appelé l'Herbesson coulant sur le versant ouest resteront à l'ouest. Un long débat, soulevé par les représentants de Germaine, a eu lieu, sur le maintien ou non, ou sur le maintien partiel du lit actuel de la Germaine.

L'Etat devra céder les parcelles 127,132 et 133 à la SNCF. L'Etat va récupérer la même surface ailleurs, dans les Ardennes peut-être. La programmation des travaux est envisagée au plus tôt en 2020.

Nous nous interrogeons pour savoir si c'était notre commune qui avait l'obligation d'entretenir le chemin forestier qui va de Germaine à Rilly. En 1878 Villers Allerand aurait renoncé à l'accès du chemin. L'entretien de ces parcelles sera assuré par la SNCF. Il est déploré que les petits fossés du massif forestier ne soient plus nettoyés comme jadis, ce qui ne facilite plus la canalisation des eaux en particulier lors des orages. Le budget de l'ONF est insuffisant pour financer de la main d'œuvre.

La prochaine réunion publique aura lieu au plus tôt au cours du 2^{ème} trimestre 2018
Bien que le projet soit sur le territoire de la commune, monsieur Jacquinet note que nous ne sommes plus engagés

Le Rappel des manifestations.

Madame COURTEIX rappelle les manifestations à venir qui sont toujours consultables sur le site Internet de la Mairie.

- 20 mai : fête champêtre.
- 25/28 mai : tournoi de tennis.
- 3 et 4 juin Fête au Jardin à la Buissonnière chez madame et monsieur Heidseick
- 5 juin : randonnée pédestre de la Pentecôte.
- 16 juin : les Flâneries cérébrales dont le sujet est Luc Etienne
- 30 juin ou 1^{er} juillet : la kermesse des écoles
- 1^{er} juillet : la fête de l'été
- 2/3/4 septembre : la fête du village

Les dates des élections législatives sont les dimanches 11 juin (1^{er} tour) 18 juin (second tour).
La liste des présences au bureau de vote reste à établir.

Le conseil remercie la Chorale la Cantate Saint Matthieu, pour sa prestation, un beau concert donné à l'église le 13 mai.

Le fleurissement

Traditionnellement le fleurissement est assuré par des bénévoles du village. Cette année, le samedi 20 mai au matin, très peu étaient au rendez-vous.

Le Conseil note cette désaffection et propose que dès le mois d'octobre une large information ait lieu pour qu'un groupe de personnes volontaires et concernées, s'implique dans le fleurissement du village, du choix des fleurs à la gestion des massifs.

Le Maire au nom de tout le Conseil félicite et remercie pour son implication monsieur Berthelot qui a géré de bout en bout le fleurissement et a su le mener à bien

PLU :

Le dossier d'évaluation environnementale au « cas par cas » est finalisé. Le dossier est envoyé pour avis à l'autorité environnementale, à savoir la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du Grand Est. Pour réaliser cette saisine de l'autorité environnementale, le dossier doit être accompagné d'une lettre de saisine de l'autorité publique compétente (en l'occurrence, le Grand Reims depuis le 1^{er} janvier 2017).

Les réunions PLU avec madame Marie-Christelle Bocart, de l'Agence d'Urbanisme de Reims, reprendront après réception de l'avis favorable de l'Autorité Environnementale du Grand Est.

Voisins Vigilants :

Une réunion publique est prévue le mercredi 21 juin à 18h 30 en mairie animée par le lieutenant Mazure de la gendarmerie de Taissy.

Il nous sensibilisera sur la nécessité d'intégrer le dispositif « voisins vigilants » et de protéger nos espaces communaux.

Les ateliers communaux :

Monsieur Ban prend la parole. Les entreprises sont choisies, le terrassement va commencer début du mois de juin.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22 h 10.